

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 19 juin 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DSIN 1** Convention relative à la mise en œuvre des connexions du réseau très haut débit de la Ville de Paris au réseau Renater via le Rectorat de l'Académie de Paris.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le principe de la signature d'une convention relative à la mise en œuvre des connexions du réseau très haut débit de la Ville de Paris au réseau Renater via le Rectorat de l'Académie de Paris pour les écoles, collèges et lycées publics parisiens, les CIO et les circonscriptions du premier degré de l'Académie de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel Grégoire au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la signature d'une convention relative à la mise en œuvre des connexions du réseau très haut débit de la Ville de Paris au réseau Renater via le Rectorat de l'Académie de Paris

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

Article 3 : Cette convention est sans incidence financière.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**